

Concours Kitkat Grande pause hockey
Règlement officiel (le «règlement»)

AUCUN ACHAT REQUIS POUR S'INSCRIRE À CE CONCOURS OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. LE CONCOURS EST VALIDE AU CANADA SEULEMENT (ET IL S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX PERSONNES ADMISSIBLES, COMME PRÉCISÉ DANS LE RÈGLEMENT CI-APRÈS). NUL PARTOUT AILLEURS ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. NE PARTICIPEZ PAS AU CONCOURS SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ÉNONCÉS CI-DESSOUS.

Période du concours

1. Le concours KitKat Grande pause hockey (le «**concours**») commence le 1er août 2020 à 00 h 00 min 01 s, heure de l'Est («HE») et se termine le 31 décembre 2020 à 23 h 59 min 59 s, HE, (la «**période du concours**»). Tous les bulletins doivent être reçus au plus tard le 31 décembre 2020 à 23 h 59 min 59 s (HE) (l'«**heure de clôture du concours**»). Les bulletins de participation soumis après l'heure de clôture du concours seront refusés.

Personnes admissibles

2. Le concours s'adresse uniquement aux résidents autorisés du Canada âgés d'au moins vingt-et-un (21) ans ou plus, à l'exception des personnes et entités suivantes: (a) les employés, administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires: (i) de Nestlé Canada inc. (le «**commanditaire**»); (ii) de l'organisation indépendante responsable du concours nommée par le commanditaire pour administrer le concours (l'«**administrateur du concours**»); (iii) de la Ligue nationale de hockey («**LNH**»), NHL Enterprises, L.P., NHL Enterprises Canada, L.P., NHL Enterprises B.V., NHL Interactive CyberEnterprises, LLC (les entités de la LNH ci-dessus, collectivement, les «**entités LNH**»); (iv) de toute société affiliée au commanditaire, à l'administrateur du concours ou aux entités LNH ou de filiales de ceux-ci; (v) des agences de publicité, de promotion ou de gestion du commanditaire ou des entités LNH qui participent à l'élaboration ou à l'exécution du concours de quelque manière; et (vi) des personnes ou entités qui ont un rôle à jouer à titre de juges du concours; et (b) de toutes les personnes chez qui les personnes mentionnées au point (a) sont domiciliées ou avec qui elles ont un lien immédiat. Les personnes et entités mentionnées aux points (a) et (b) sont désignées collectivement dans les présentes comme les «**entités du concours**». Dans le cadre du présent règlement, un «lien immédiat» entre deux personnes existe si l'une des personnes est le mari, l'épouse, le conjoint de fait, le fils, le beau-fils, le gendre, la fille, la belle-fille, la bru, la soeur, la demi-soeur, la belle-soeur, le frère, le demi-frère, le beau-frère, la mère, la belle-mère, le père ou le beau-père de l'autre. Il est bien entendu que les groupes, les clubs, les organisations, les entreprises et les entités commerciales ou non commerciales ne peuvent pas s'inscrire au concours.

3. Chaque concurrent doit se conformer aux critères d'admissibilité déterminés dans le présent règlement depuis le moment de sa participation jusqu'à ce qu'il soit déclaré gagnant (le cas échéant).

Comment participer

4. **AUCUN ACHAT REQUIS. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un achat pour participer au concours, et cela n'augmentera pas vos chances de gagner.**

5. Il existe deux (2) manières de participer au concours: en achetant un produit admissible et en soumettant votre reçu (comme défini ci-dessous) ou en soumettant une participation sans achat. Pour participer en utilisant l'un des modes de participation, suivez les étapes ci-dessous pendant la période du concours, afin de recevoir un (1) bulletin de participation au concours, conformément au présent règlement, et bénéficier d'une chance de gagner l'un (1) des prix (chacun un «**prix**», collectivement, les «**prix**» comme décrits ci-dessous):

- a) **Participation avec achat.** Pour participer au concours en effectuant un achat, vous devez acheter l'un (1) des produits admissibles du commanditaire auprès d'un détaillant au Canada, pendant la période du concours; un produit admissible doit être acheté pour obtenir un bulletin de participation

au concours. La liste des produits admissibles figure à l'**annexe A** (chacun étant un «**produit admissible**»). Une fois que vous avez acheté un produit admissible, conservez et numérisez votre reçu. Votre reçu numérisé doit indiquer le détaillant auprès duquel l'achat a été effectué, la date et le produit admissible (le «**reçu**»). Visitez le site Web du concours à l'adresse www.KitKat.ca/pausehockey (le «**site Web**») et suivez les instructions à l'écran pour soumettre votre reçu, ainsi que des informations telles que votre nom, votre adresse électronique, votre numéro de téléphone et votre code postal. Vous pouvez également texter le mot-clé **PAUSEHOCKEY** au 811811 pour recevoir un lien vers le site Web. Une fois que vous aurez envoyé votre reçu, l'administrateur du concours l'examinera afin de s'assurer qu'il est conforme au présent règlement; sa décision pourra être revue ultérieurement, conformément au présent règlement. Si le reçu est vérifié, vous recevrez un (1) bulletin pour le grand prix («**bulletin pour le grand prix**») et un courriel contenant un (1) code de jeu unique (le «**code**») sera envoyé à l'adresse électronique que vous avez fournie, que vous pourrez utiliser pour tenter de gagner un prix instantané. Munissez-vous du code avant d'accéder au site faitavecnestle.ca/Instant-Win-FR et suivez les instructions à l'écran pour soumettre votre adresse électronique et le code, afin d'avoir la possibilité de jouer au jeu à révélation instantanée Tirez la rondelle («**jeu**») pour tenter de remporter un prix instantané. Terminez le jeu pour voir si vous êtes un gagnant potentiel d'un prix instantané, sous réserve de conditions supplémentaires (voir la règle 20).

Limite de participation. Limite de trois (3) participations au concours par jour. Chaque reçu est considéré comme un (1) bulletin de participation au concours, quel que soit le nombre d'achats admissibles sur un (1) reçu et quelle que soit l'adresse électronique, le numéro de téléphone ou toute autre information fournie dans le formulaire de participation. Une fois qu'un reçu a été soumis, toute participation supplémentaire avec le même reçu dépassant la limite sera refusée et ne constituera pas une participation admissible au concours. De plus, si un concurrent tente d'obtenir un nombre de bulletins de participation supérieur à ce qui est prescrit, le commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, exclure le concurrent du concours et rejeter tous ses bulletins de participation.

Remarque importante: Vous devez conserver votre ou vos reçus d'origine. Le commanditaire ou l'administrateur du concours peuvent demander à les voir afin de vérifier que vous êtes admissible à participer au concours. Si vous n'êtes pas en mesure de produire l'original de votre reçu à la demande du commanditaire ou de l'administrateur du concours, vous pouvez être exclu, à leur seule et absolue discrétion, et si vous êtes exclu, vous perdrez tout droit de réclamer un prix.

b) Participation sans achat. Pour participer sans effectuer d'achat, rendez-vous sur faitavecnestle.ca/AMOE-FR et suivez les instructions à l'écran pour commencer votre inscription. Vous devrez soumettre un texte d'au moins 150 mots expliquant «Pourquoi vous aimez KITKAT» et fournir des informations, notamment vos nom, adresse électronique, numéro de téléphone et code postal. Vous recevrez un (1) bulletin pour le grand prix et un courriel contenant un (1) code de jeu unique, à l'adresse de courriel que vous avez fournie, que vous pourrez utiliser pour tenter de remporter des prix instantanés. Munissez-vous du code avant d'accéder au site faitavecnestle.ca/Instant-Win-FR et suivez les instructions à l'écran pour soumettre votre adresse électronique et le code, afin d'avoir la possibilité de jouer au jeu pour tenter de remporter un prix instantané. Terminez le jeu pour voir si vous êtes un gagnant potentiel d'un prix instantané (voir la règle 20).

c) Limite d'une (1) participation sans achat par jour.

6. En participant à l'aide de l'un des modes de participation, vous acceptez le présent règlement officiel et les décisions du commanditaire et de l'administrateur du concours, qui sont exécutoires et sans appel à tous les égards.

7. Si vous vous servez d'un appareil mobile pour accéder au concours, il se peut que vous deviez payer des frais de données. Veuillez vous adresser à votre opérateur de service mobile pour connaître ses forfaits.

8. Il n'est pas nécessaire d'accepter l'une ou l'autre des options d'inscription pour participer au présent concours et le fait d'en cocher une n'augmentera pas vos chances de gagner.

9. Tous les bulletins de participation peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité de la part de tout participant, y compris le reçu d'origine qui a été soumis lors d'une participation avec achat, sous la forme requise par le commanditaire. Le défaut de fournir une preuve d'identité ou d'admissibilité au moment voulu et à la satisfaction du commanditaire peut entraîner l'exclusion.

Prix et chances de gagner

10. Deux (2) catégories de prix sont mises en jeu au début du concours, les «**prix instantanés**» et les «**grands prix**» (collectivement, les «prix»).

11. Un (1) grand prix sera attribué pendant la période du concours. Le grand prix comprend: deux (2) billets pour la finale de la Coupe Stanley^{MC} de 2021, des billets d'avion aller-retour pour deux (2) personnes à destination de la ville hôte qui sera établie par la LNH^{MD} du grand aéroport canadien le plus proche de la résidence du gagnant au Canada, deux (2) nuits d'hébergement (une (1) chambre, en occupation double, dans un hôtel choisi par le commanditaire), cinq cents dollars américains en argent dépensé (500 \$US) et un sac de cadeaux KitKat composé de deux (2) chandails, deux (2) t-shirts et deux (2) paires de chaussettes. La valeur de détail approximative du grand prix est de cinq mille dollars américains (5 000 \$ US). Exemple de ville de départ: Calgary, Alberta, Canada. Toute différence entre la valeur réelle et approximative du grand prix ne sera pas octroyée. Les chances de gagner le grand prix dépendent du nombre total de bulletins d'inscription admissibles reçus à l'heure de clôture du concours.

12. Un total de **304 prix instantanés** sont mis en jeu au début de ce concours, dans quatre (4) catégories de prix instantanés (chacune étant une «catégorie»). Les catégories, le nombre de prix instantanés disponibles dans chacune d'elles au début du concours et les valeurs de détail approximatives de chacune sont les suivants:

Paires de chaussettes KITKAT (80) – 15 \$CAN chacune
Toques KITKAT (50) – 25 \$CAN chacune
Chandails KITKAT (95) – 90 \$CAN chacun
Codes cadeaux électroniques NHLShop.ca (154) – 20 \$CAN chacune
Total des prix instantanés: 304

13. Tous les prix instantanés sont attribués en fonction des heures gagnantes générées de manière aléatoire par ordinateur. Les chances approximatives de gagner un prix instantané dépendent des heures gagnantes générées de manière aléatoire (définies ci-après), du nombre de bulletins d'inscription admissibles reçus et des heures auxquelles ces bulletins sont reçus.

14. Il incombe à chaque gagnant de payer tous les montants et coûts se rapportant à un prix, notamment tous les impôts et toutes les taxes de vente, d'utilisation et autres (y compris l'obligation de les déclarer) découlant de la remise d'un prix et qui ne sont pas expressément annoncés dans le présent règlement comme étant assumés par le commanditaire. Il incombe au gagnant de connaître et de respecter les lois fiscales fédérales, provinciales, territoriales, locales et étrangères pouvant s'appliquer à l'acceptation d'un prix. Les codes cadeaux électroniques NHLShop.ca sont soumises aux conditions générales.

15. Toute personne admissible à la remise d'un prix doit accepter le prix tel que décerné et ne peut le céder ni le remplacer ou l'échanger contre un montant en espèces, un prix d'une valeur plus élevée ou un prix de remplacement, ni appliquer la valeur du prix à l'une des transactions susmentionnées. Les prix ne sont pas remboursables et ne peuvent être remplacés s'ils sont perdus ou volés; ils sont décernés «tels quels» sans déclaration ni garantie d'aucune sorte. Si un prix n'est pas disponible en tout ou partie, ou pour toute autre raison, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de lui en substituer un autre de valeur et de nature équivalentes ou supérieures.

16. Sans limiter ce qui précède, les conditions suivantes s'appliquent au grand prix: (i) le grand prix doit être accepté tel que décerné; il n'est pas transférable ou convertible en espèces (aucun remplacement possible, sauf à la discrétion du commanditaire); (ii) tous les voyages se rapportant au grand prix doivent avoir lieu aux dates spécifiées par le commanditaire, à moins qu'il les remplace par d'autres dates (sinon le grand prix sera intégralement perdu); (iii) le gagnant et son compagnon de voyage doivent: (a) suivre le même itinéraire de voyage; (b) avoir tous les documents nécessaires pour permettre le voyage aux États-Unis (p. ex. un passeport valide); et (c) ne pas présenter d'obstacle à une entrée aux États-Unis ou à un retour au Canada; (iv) les coûts de tout ce qui n'est pas expressément indiqué ci-dessus comme étant inclus dans le grand prix, sont à la seule charge du gagnant et de son compagnon de voyage, notamment les repas et boissons, les pourboires, les divertissements, les assurances de maladie et de voyage, le transport du gagnant et de son compagnon de voyage à destination et en provenance du grand aéroport canadien le plus proche de la résidence du gagnant, les transports vers la ville hôte, les frais d'excédent de bagages et les articles de nature personnelle (REMARQUE: le gagnant pourra être tenu de présenter une carte de crédit reconnue valide à son nom au moment de l'enregistrement à l'hôtel pour couvrir les frais accessoires); (v) si le gagnant (ou son compagnon de voyage) n'utilise pas toute portion du grand prix, ladite portion est alors intégralement perdue et ne pourra pas être remplacée; (vi) le commanditaire se réserve le droit à tout moment de: (a) imposer des restrictions raisonnables quant à la disponibilité ou à l'utilisation du grand prix ou à toute autre composante de celui-ci; et (b) remplacer le grand prix ou tout élément de celui-ci par un prix ou un élément de prix de valeur égale ou supérieure, pour quelque raison que ce soit, y compris par une récompense en espèces, mais à la seule et exclusive discrétion du commanditaire; (vii) toutes les dispositions de voyage relatives au grand prix doivent être prises par l'intermédiaire du commanditaire ou de ses mandataires désignés; (viii) en acceptant le grand prix, le gagnant accepte de renoncer à tout recours contre les parties déchargées (définies ci-dessous) si le grand prix ou un élément de celui-ci ne s'avère pas satisfaisant, en tout ou partie, y compris si la finale de la Coupe Stanley^{MC} 2021 est retardée, reportée ou annulée, pour quelque raison que ce soit; (ix) le compagnon de voyage du gagnant doit signer et renvoyer la décharge du commanditaire (à la date indiquée sur le formulaire de décharge) indiquant qu'il renonce à tout recours contre les parties déchargées se rapportant à sa participation au grand prix (y compris, à tout voyage qui s'y rapporte); (x) le compagnon de voyage du gagnant doit avoir dépassé l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence; (xi) tous les billets d'avion sont soumis à la disponibilité au moment de la réservation; et (xiii) ni le commanditaire ni aucun de ses fournisseurs de prix ne remplaceront les billets perdus ou volés.

Attribution des prix

Grand prix:

17. Un tirage au sort (le «**tirage du grand prix**») aura lieu le 4 janvier 2021 vers 14 h (HE) à Toronto, Ontario Canada pour l'attribution du grand prix, sous réserve du présent règlement (notamment les exigences concernant la vérification et la question réglementaire), parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours. Un (1) gagnant potentiel sera sélectionné au hasard dans le cadre du tirage du grand prix. Le tirage du grand prix sera effectué par l'administrateur du concours.

18. Le gagnant potentiel du grand prix sera d'abord informé par courriel sous cinq (5) jours suivant la date à laquelle son bulletin de participation a été sélectionné, le désignant comme gagnant potentiel. Si l'administrateur du concours ne parvient pas à joindre un gagnant potentiel et à communiquer directement avec lui par courriel au bout de trois (3) tentatives sur une période de trois (3) jours, à l'adresse électronique indiquée sur son formulaire d'inscription, il pourra alors être exclu du concours, à la seule et absolue discrétion du commanditaire, sans que cela engage la responsabilité de celui-ci. Advenant une telle exclusion, un autre gagnant potentiel sera choisi parmi les bulletins de participation admissibles qui restent, par l'entremise d'une procédure semblable à celle utilisée pour choisir le gagnant potentiel initial, ou d'un tirage au sort, ce que le commanditaire décidera à son entière discrétion, sous réserve du présent règlement. Dans le cadre du processus de notification du gagnant, le gagnant potentiel doit confirmer son admissibilité et indiquer s'il est disposé à accepter le prix en question. Le gagnant potentiel sera alors

informé officiellement par courriel, par courrier certifié ou par livraison sous 24 heures. Il n'y aura pas de communications sauf avec les gagnants potentiels.

Prix instantané:

19. Deux (2) prix instantanés pourront être remportés chaque jour, pendant la période du concours. Une combinaison aléatoire de date et d'heure sera choisie au début du concours à l'aide d'un programme aléatoire informatisé pour chaque prix instantané mis en jeu (chacune, une «**heure gagnante**»). Le premier code admissible, reçu après détermination au hasard par l'ordinateur de chaque heure gagnante, recevra le message gagnant du prix instantané et les instructions d'exécution correspondantes jusqu'à ce que tous les prix aient été réclamés, ce qui peut s'étendre au-delà de la période du concours. Limite d'un (1) prix instantané par personne et par jour.

20. Si, en raison de toute erreur de production, en ligne, sur Internet, sur ordinateur ou autre, un plus grand nombre de prix instantanés, de n'importe quelle catégorie, que ceux qui sont censés être distribués ou attribués conformément au présent règlement, sont réclamés, le commanditaire se réserve alors le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'annuler les demandes de prix non valides ou de procéder à un tirage au sort parmi tous les participants admissibles à recevoir un prix en vue d'attribuer le nombre correct de prix instantanés dans chaque catégorie. En aucun cas, le commanditaire ne pourra se trouver engagé pour un nombre de prix instantanés, dans n'importe quelle catégorie, supérieur au nombre indiqué dans le présent règlement.

21. Le commanditaire ou ses représentants peuvent répondre aux participants ou communiquer de toute autre manière avec eux pendant la période du concours, mais ces échanges n'auront aucune incidence sur le processus d'attribution des prix en vertu du présent règlement.

22. **Notification relative aux prix instantanés:** Avant de soumettre un code de jeu, chaque participant devra confirmer:

(a) son bon respect du présent règlement.

23. Une fois le code de jeu soumis, vous découvrirez si vous avez été sélectionné comme gagnant potentiel d'un prix instantané, et chaque participant sélectionné devra:

(a) répondre à une question réglementaire de mathématiques avant d'avoir la confirmation qu'il est gagnant d'un prix instantané.

Déclaration, décharge et question réglementaire

24. Avant d'être déclaré gagnant du grand prix, le gagnant potentiel doit remplir et retourner dans les dix (10) jours suivant la date de réception un formulaire de déclaration et de décharge (la «**déclaration et décharge**») qui (entre autres):

(a) confirme le bon respect du présent règlement;

(b) confirme l'acceptation du prix tel que décerné;

(c) dégage les entités du concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les «**parties déchargées**») de toute responsabilité relativement au présent concours, à la participation des gagnants potentiels au concours et à la remise, à l'utilisation ou au mauvais usage du grand prix ou de toute portion de celui-ci; et

(d) confirme que le gagnant potentiel accepte que son nom, son adresse, sa voix, ses déclarations relativement au concours, ainsi que sa photographie ou tout autre portrait soient publiés, reproduits ou utilisés d'une autre manière, sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité réalisée par le

commanditaire ou en son nom, de quelque manière que ce soit, notamment dans des supports imprimés, diffusés et publiés sur Internet.

25. En outre, avant d'être déclaré gagnant du grand prix, chaque gagnant potentiel doit également répondre correctement à une question réglementaire de mathématique, pouvant figurer dans la déclaration et décharge, à la discrétion du commanditaire, et ce, sans aide d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique, électronique ou autre.

26. Si un gagnant potentiel s'abstient de retourner le formulaire de déclaration et de décharge dûment signé, dans le délai prescrit, le commanditaire peut, à son entière discrétion, exclure le gagnant potentiel, et lui faire perdre ainsi tout droit à un grand prix. Advenant une telle exclusion, un autre gagnant potentiel peut être choisi parmi les bulletins de participation admissibles qui restent, par l'entremise d'une procédure semblable à celle utilisée pour choisir le gagnant potentiel initial, ou d'un tirage au sort, ce que le commanditaire décidera à son entière discrétion, sous réserve du présent règlement.

27. Si un gagnant potentiel sélectionné ne respecte pas les critères d'admissibilité, ne répond pas correctement à la question réglementaire de mathématique, ne remplit pas et ne retourne pas la déclaration et décharge, ne peut ou ne veut pas accepter le prix tel que décerné ou décide de refuser le prix, il peut être exclu à la seule discrétion du commanditaire et un autre gagnant potentiel peut être choisi parmi les bulletins de participation admissibles qui restent, par l'entremise d'une procédure semblable à celle utilisée pour choisir le gagnant potentiel initial, ou d'un tirage au sort, ce que le commanditaire décidera à son entière discrétion, sous réserve du présent règlement. Tout gagnant ayant été exclu ne recevra pas d'autre prix, ni aucune substitution ou compensation.

28. Lorsqu'ils se seront conformés à toutes les exigences du présent règlement, notamment l'envoi du formulaire de déclaration et de décharge dûment rempli, les gagnants seront joints afin d'organiser la remise du prix.

29. Veuillez prévoir entre six (6) et huit (8) semaines pour la remise de tout prix.

Protection des renseignements personnels

30. Le commanditaire respecte votre droit à la protection de vos renseignements personnels et veille à se conformer en tout temps à toutes les lois applicables sur la protection des données et de la vie privée. Sous réserve des dispositions expresses du présent règlement, de la politique de protection des renseignements personnels du commanditaire (consultable sur le site <https://www.faitavecneville.ca/protection-des-renseignements-personnels>) ou de toute autre entente acceptée par vous-même, les renseignements personnels fournis dans le cadre du présent concours sont recueillis, utilisés et divulgués par le commanditaire et ses partenaires et fournisseurs de services extérieurs uniquement aux fins de l'administration et de l'exécution du concours, notamment pour la vérification de l'admissibilité et de l'identité, et pour l'attribution et la remise des prix. Les renseignements personnels fournis dans le cadre du présent concours peuvent être recueillis, transférés, stockés et traités à l'extérieur du Canada. Ces renseignements sont assujettis aux lois générales applicables dans les territoires étrangers, notamment en ce qui concerne leur consultation par des organismes de régulation. Le commanditaire s'engage à ne pas vendre ou communiquer les renseignements personnels fournis dans le cadre du présent concours à des tiers ou des mandataires, sauf s'il s'agit de tiers ou de mandataires embauchés par le commanditaire aux fins indiquées ci-dessus ou si la loi l'autorise ou l'exige.

Règles et restrictions supplémentaires

31. En s'inscrivant au présent concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et d'être liés par celui-ci, ainsi que par les décisions du commanditaire et de l'administrateur du concours, qui seront exécutoires et sans appel concernant toute question relative au présent concours, sous réserve de la compétence de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le cas échéant. Si un participant gagne un prix et qu'il s'avère par la suite qu'il a enfreint le présent règlement, il devra renoncer au prix ou rembourser au commanditaire la valeur indiquée du prix si ladite infraction est constatée après

que le gagnant ait utilisé le prix. Les participations ou les actes mensongers, frauduleux ou trompeurs ont pour effet de rendre le participant inadmissible à recevoir un prix.

32. Une preuve d'envoi ou de réception (sans égard à la méthode) ne constitue pas une preuve que le commanditaire ou l'administrateur du concours a reçu l'envoi. Les bulletins de participation incomplets, modifiés, endommagés ou brouillés ne sont pas acceptés. Les parties déchargées ne sont pas responsables des bulletins de participation perdus, reçus en retard, mal acheminés, brouillés, volés, incomplets, non valables, inintelligibles ou endommagés, ou des bulletins soumis d'une manière non explicitement permise en vertu du présent règlement, ou de tout bulletin non soumis ou non reçu en raison d'une erreur ou d'une défaillance technique, d'une intervention humaine non autorisée, d'une saisie inadéquate ou de l'entrée non réussie d'une information requise, de l'intervention de pirates informatiques, de la défaillance d'un équipement électronique, de problèmes de transmission informatique ou de connexion de réseaux, ou d'autres facteurs hors du contrôle raisonnable du commanditaire; tous les bulletins susmentionnés seront déclarés inadmissibles. Les parties déchargées ne sont pas responsables des erreurs, défaillances ou défauts de fonctionnement quelles qu'elles soient, mécaniques, techniques, électroniques, informatiques, téléphoniques matérielles ou logicielles, ou liées aux communications, notamment la transmission défectueuse, incomplète, brouillée ou tardive de bulletins de participation en ligne, l'encombrement des lignes téléphoniques, d'Internet ou de sites Web, la perte ou l'inaccessibilité des connexions à des réseaux pouvant restreindre la capacité de participer au concours en ligne, le préjudice ou le dommage causé à l'ordinateur du participant ou à celui d'une autre personne dans le cadre de la participation au concours ou du téléchargement de données nécessaires à la participation au concours ou en découlant. Les participants doivent se limiter à l'utilisation d'équipement informatique et d'accès Internet ordinaires et habituels dans le cadre de leur participation au concours.

33. Les parties déchargées ne sont pas responsables de l'annulation ou du report de tout volet du concours ou de tout programme et matériel qui y sont associés. Les parties déchargées ne sont pas responsables des autres erreurs, qu'elles soient informatiques, techniques, typographiques, apparues à l'impression, humaines ou autres concernant le présent concours. Les parties déchargées ne sont pas responsables des erreurs typographiques ou autres dans l'offre ou l'administration du concours, notamment les erreurs pouvant survenir au moment de l'impression ou de l'annonce du concours ou du présent règlement, l'administration ou l'exécution du concours, le tirage des prix ou la sélection des gagnants, l'annulation d'un élément de prix, le traitement des bulletins de participation ou la sélection ou l'annonce d'un prix ou du gagnant.

34. Chaque participant doit soumettre un bulletin de participation et participer au concours en son propre nom. Tout bulletin de participation soumis au nom d'une autre personne, d'un groupe ou d'une organisation, ou en utilisant l'adresse électronique, le nom ou tout renseignement personnel d'une autre personne, est inadmissible et ne peut donner droit à un prix.

35. Toute tentative d'un participant d'obtenir un nombre de bulletins de participation supérieur à ce qui est prescrit, en utilisant (ou en tentant d'utiliser) plusieurs noms, identités, adresses électroniques, inscriptions ou connexions, ou par tout autre moyen quel qu'il soit, donne le droit au commanditaire, à son entière et absolue discrétion, d'annuler les bulletins du participant et de l'exclure du concours. Les bulletins soumis par tout moyen corrompant le processus de participation sont considérés comme nuls. Tout bulletin de participation considéré par le commanditaire, à son entière discrétion, comme n'étant pas dûment rempli et soumis pendant la période du concours est refusé. L'utilisation (ou la tentative d'utilisation) de systèmes ou programmes automatisés, macros, scripts, robots ou autres visant à participer au concours, à le corrompre ou à le perturber, et toute tentative de manipuler ou de fausser un élément du concours sont interdits et justifient l'exclusion par le commanditaire, à sa seule et absolue discrétion.

36. En cas de différend concernant un bulletin de participation, le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique mentionnée sur le bulletin de participation sera considéré comme le participant, qui devra répondre aux critères d'admissibilité en vertu du présent règlement. Le terme «titulaire autorisé du compte» désigne la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès à Internet ou de services en ligne ou par tout autre organisme chargé d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine auquel appartient l'adresse électronique donnée. Tous les bulletins de

participation deviennent la propriété du commanditaire. Aucun bulletin ne sera retourné, et aucun accusé de réception ne sera envoyé.

37. L'heure de réception d'un bulletin de participation aux fins d'établir l'admissibilité de ladite participation est déterminée exclusivement par l'ordinateur ou le serveur du commanditaire ou de l'administrateur du concours.

38. Sauf dans la mesure où les lois en vigueur l'interdisent, en s'inscrivant au concours, chaque participant:

(a) accepte que son nom, son adresse, sa voix, ses déclarations sur le concours, ainsi que sa photographie ou toute autre représentation soient publiés, reproduits ou utilisés de toute autre manière, sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité réalisée par le commanditaire ou en son nom, de quelque manière que ce soit, notamment sur support imprimé, pour une diffusion ou publiée sur Internet;

(b) accepte de couvrir les parties déchargées et de les dégager de toute responsabilité en cas de dettes, réclamations, pertes, actions ou dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, qu'ils soient réels, accessoires ou consécutifs, concernant des préjudices (y compris, le décès), dommages-intérêts, pertes ou dépens ayant trait à la participation au présent concours ou à l'acceptation, la détention, l'utilisation ou le mauvais usage d'un prix ou à la participation à des activités liées au prix (notamment toute activité connexe), ou en découlant;

(c) accepte de s'abstenir de déposer toute réclamation contre l'une des parties déchargées ou toute tierce partie pouvant donner lieu à une réclamation contre l'une des parties déchargées, relativement à toute question concernant le concours ou en découlant; et

(d) reconnaît et accepte que les parties déchargées ne font aucune garantie ni déclaration concernant tout prix et qu'elles rejettent toute garantie implicite.

39. Les parties déchargées ne peuvent être tenues pour responsables vis-à-vis des gagnants de prix ou de toute autre personne du défaut de fournir un prix ou toute partie d'un prix, en raison d'une catastrophe naturelle, d'éclosions virales ou bactériennes, de pandémies, d'épidémies ou événements similaires, d'actes, de réglementations, d'ordonnances ou de requêtes provenant d'un organisme gouvernemental, d'une défaillance matérielle, d'actes de terrorisme, d'une guerre, d'un incendie, de conditions climatiques anormalement mauvaises, d'un embargo, d'un conflit de travail ou d'une grève, d'une pénurie de main-d'oeuvre ou de matériaux, de toute interruption des services de transport ou d'autres causes hors du contrôle raisonnable des parties déchargées.

40. Le commanditaire se réserve le droit, sous réserve de la compétence de la Régie des alcools, des courses et des jeux, s'il y a lieu, d'annuler, de modifier, de suspendre ou de mettre fin au concours, de modifier les dates de tirage et de modifier le présent règlement en tout temps, sans préavis, pour quelque raison que ce soit, y compris dans l'éventualité où, selon l'opinion du commanditaire et à son entière discrétion:

(a) une fraude, une inconduite ou une défaillance technique détruisent ou menacent l'intégrité d'une partie du concours;

(b) un virus informatique, un bogue ou autre problème technique nuisent à l'administration, à la sécurité ou au bon déroulement du concours; ou

(c) un accident ou une erreur d'impression, d'administration ou autre survient dans le cadre du concours.

S'il est mis fin au concours plus tôt que prévu, le commanditaire se réserve le droit de déterminer les gagnants des prix par un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles, non suspects, reçus à la date et à l'heure de fin précoce du concours.

41. Sous réserve exclusivement de la compétence de la Régie des alcools, des courses et des jeux, s'il y a lieu, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion et sans préavis, de rajuster les dates ou les délais prévus au présent règlement, dans la mesure nécessaire pour vérifier si les participants et les bulletins de participation sont conformes au présent règlement, ou à la suite de problèmes techniques ou en raison de circonstances qui, de l'avis du commanditaire, à son entière discrétion, nuisent à l'administration du concours de la manière prévue par le présent règlement.

42. Le commanditaire peut, à son entière discrétion et sans préavis, révoquer le droit d'un participant ou d'un utilisateur du site Web de participer au concours ou d'utiliser le site Web.

43. En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions de la version anglaise du présent règlement et les informations ou les autres déclarations contenues dans tout matériel lié au présent concours, notamment le bulletin de participation, la version française du présent règlement ou la publicité aux points de vente, à la télévision, sur les supports imprimés ou en ligne, ce sont les dispositions de la version anglaise du présent règlement qui prévalent et s'appliquent.

44. Sauf lorsque la loi l'interdit, en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que le concours, de même que les problèmes et questions concernant l'interprétation, la validité et l'applicabilité du présent règlement soient régis par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et par les lois fédérales du Canada qui y sont applicables (sans tenir compte de toute règle de conflit de droit qui impliquerait une interprétation selon les lois d'un autre territoire). Chaque participant se soumet irrévocablement à la compétence non exclusive des tribunaux de l'Ontario concernant toute question relative au présent concours.

45. Si une disposition du présent règlement est considérée comme non valide ou inexécutoire, les dispositions restantes du règlement demeurent pleinement en vigueur et doivent être interprétées conformément aux conditions du présent règlement, comme si la disposition non valide ou inexécutoire en était absente.

46. Sauf lorsque la loi l'interdit, en s'inscrivant au présent concours, chaque participant accepte (a) que la totalité des réclamations, jugements et adjudications se limite aux menus frais réellement engagés, notamment les coûts relatifs à la participation au concours et qu'en aucun cas, il ne peut obtenir le remboursement d'honoraires d'avocat ou de frais juridiques; et (b) qu'en aucun cas, il ne peut obtenir d'adjudications quant à des dommages-intérêts, auxquels il renonce par les présentes, qu'ils soient punitifs, accessoires, consécutifs ou autres, à l'exception de menus frais réellement engagés, et il renonce en outre à tout droit d'obtenir toute multiplication ou augmentation de dommages-intérêts.

47. Pour les résidents du Québec, tout litige concernant la tenue ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec aux fins d'arbitrage. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un arrangement.

Un exemplaire du présent règlement est consultable sur le site Web. Si vous avez des questions relativement au concours ou si vous souhaitez obtenir la liste des gagnants du concours une fois qu'ils seront connus, veuillez communiquer avec le commanditaire de la façon indiquée sur le site Web. LNH, l'emblème LNH, la marque sous forme de mot et le dessin de la Coupe Stanley, et le logo de la Finale de la Coupe Stanley sont des marques de commerce de la Ligue nationale de hockey. © LNH 2020. Tous droits réservés.

PIÈCE A.

Description en anglais	Description en français	CUP
AERO King Size 6(24x63g)	AERO Grand Format 6(24x63g)	059800990158
AERO Milk Regular 48's 4(48x42g)	AERO Choc Lait Format Ord 4(48x42g)	059800000116
BIG TURK Regular 36's 4(36x60g)	BIG TURK Format Ordinaire 4(36x60g)	059800100090
COFFEE CRISP King Size 2 pc 6(24x75g)	COFFEE CRISP GrandFormat 2pc 6(24x75g)	059800000598
COFFEE CRISP Regular 48's 4(48x50g)	COFFEE CRISP 48 Format Ord 4(48x50g)	059800000215
MIRAGE 4 Pack 24x164g	MIRAGE Multisac MP 24(4x41g)	059800194754
MIRAGE Regular 4(36x41g)	MIRAGE Régulier 4(36x41g)	059800000758
KIT KAT 4 Finger 4(48x45g)	KIT KAT 4 Bâtonnets 4(48x45g)	059800000031
BIG TURK King Size 6(24x86g)	BIG TURK Grand Format 6(24x86g)	059800154161
FAVOURITES 20 Ct Snack Size 12x199g	FAVORITES Pt Gateries 20U 12x199g	059800340144
KIT KAT SnackSize 20Count 12x240g	KIT KAT Pt Gâteries 20U 12x240g	059800218894
BIG TURK Bites 12x180g	BIG TURK Bouchées 12x180g	059800295574
AERO Milk 4 Pack 18x168g	AERO Lait Emb De 4 18x168g	059800094115
KIT KAT 4 Finger 4 Pack 19x180g	KIT KAT 4 Bâtonnets Emb De 4 19x180g	059800218627
COFFEE CRISP 4 Pack 20x200g	COFFEE CRISP Emb De 4 20x200g	059800094214
TURTLES Original Bar 6(24x50g)	TURTLES Original Barre 6(24x50g)	059800215909
CRUNCH Single Chocolate 10(36x44g)	CRUNCH Ordinaire 10(36x44g)	059800131803
AERO Peppermint 4 Pack 18x164g	AERO Menthe Emb De 4 18x164g	059800791014
KIT KAT King 6(24x73g)	KIT KAT Grand Format 6(24x73g) C	059800516419
AERO Milk Tablet 15x97g	AERO Lait Tablette 15x97g	059800499330
TURTLES Mini Original 12x142g	TURTLES Mini Original 12x142g	059800482783
TURTLES Mini Sweet & Salty 12x142g	TURTLES Mini Sucré Et Salé 12x142g	059800482806
MACKINTOSH Pieces 12x246g	MACKINTOSH Morceaux 12x246g	059800482820
TURTLES King Original 4(24x67g)	TURTLES GrFmt L'Original 4(24x67g)	059800848121
ROLO 4 Pack N1 11x208g	ROLO Emballage De 4 N1 11x208g	059800811521
KIT KAT 10ct Juniors 32(10x12g)	KITKAT P'tites Gâteries 10U 32(10x12g)	059800886161
COFFEE CRISP 10ct Juniors 22(10x11.5g)	COFFEE CRISP Pt Gat 10U 22(10x11,5g)	059800886154
SMARTIES Regular 8(24x45g)	SMARTIES Ordinaire 8(24x45g)	059800000604
ROLO Mini Cello N1 12x203g	ROLO Mini Sac Cello N1 12x203g	059800304764
SMARTIES 10ct Juniors 26(10x10g)	SMARTIES P'tites Gat 10U 26(10x10g)	059800848701
NESTLE Assorted 10ct Juniors 24x107g	NESTLÉ Pt Gat Asst 10U 24x107g	059800451901
KIT KAT Dark MP 19x164g	KIT KAT Noir Emb Mltip 19x164g	059800850148
KIT KAT White 4 Finger 24x41g	KIT KAT Blanc 24x41g	059800849326
KIT KAT 4 Finger Dark 70% 24x41g	KIT KAT Noir 24x41g	059800849302
KIT KAT 2F Orange MP 26(6x20.7g)	KIT KAT 2 Bat Orange 26(6x20.7g)	059800850254
KIT KAT 2F Duo-Flavour MP 26(6x20.7g)	KIT KAT 2 Bat Blanc Lait 26(6x20.7g)	059800850278
AERO White Tablet 15x95g	AERO Blanc Tablette 15x95g	059800490887
AERO Dark 70% Tablet 15x95g	AERO Noir 70% Tablette 15x95g	059800490870
AERO White Bar 6(24x42g)	AERO Blanc Barre 6(24x42g)	059800490856
MACKINTOSH Soft Caramels 12x215g	MACKINTOSH Caramels tendres 12x215g	059800322270
AERO 10ct minis 26(10x7.3g) English	AERO Minibarres 10U 26(10x7,3g)	059800490825
AERO Truffle Milk 5x153g	AERO Truffle Lait 5x135g	059800505468
TURTLES Bites Salted Caramel 6(12x49g)	TURTLES Bouchées Crml Salé 6(12x49g)	059800504508
TURTLES Bites Original 6(12x49g)	TURTLES Bouchées Original 6(12x49g)	059800504492
ROLO 10 Pieces Tube 4(36x52g) N2	ROLO 10 Morceaux Tube 4(36x52g) N2	059800200806
AERO Peppermint 24x41g N1	AERO Menthe 24x41g N1	059800523110
COFFEE CRISP Stix Slted Crml 8(24x32g)	COFFEE CRISP Stix Crml Salé 8(24x32g)	059800501408
ROLO Snax 6(12x50g)	ROLO Snax 6(12x50g)	059800501309
KIT KAT Snax 12x120g	KIT KAT Snax 12x120g	059800501323

KIT KAT Snax 6(12x40g)	KIT KAT Snax 6(12x40g)	059800501347
SMARTIES Snax 6(12x50g)	SMARTIES Snax 6(12x50g)	059800501422
SMARTIES Snax 12x160g	SMARTIES Snax 12x160g	059800501439
AERO Truffle Dark Cherry 5x153g	AERO Truffle Cerise Noire 5x135g	059800505475
KIT KAT Minis Cello 8x380g	KIT KAT Minis Sac Cello 8x380g	059800504539
NESTLE LRDA DrCT Blub Hzn Alm 15x100g	NESTLE LRDA ChocNrBltsNsteAmde 15x100g	059800505345
NESTLE LRDA MCIt Rais Hzn Alm 15x100g	NESTLE LRDA ChocLtRaisNsteAmde 15x100g	059800505369
NESTLE LRDA MCIt Cran Hzn Alm 15x100g	NESTLE LRDA ChocLtCabgNsteAmde 15x100g	059800505352
TURTLES MINIS Salted Caramel 8x400g	TURTLES Minis Caramel Salé 8x400g	059800505499
AERO Peppermint 6(24x41g)	AERO Menthe 6(24x41g)	059800523110
SMARTIES Large Cello 15x203g CA	SMARTIES Grand Sac Cello 15x203g CA	059800000734
SMARTIES Extra Large Cello 12x400g CA	SMARTIES Très Grand Sac Cello 12x400g CA	059800490900
COFFEE CRISP MINIS 10x180g CA	COFFEE CRISP MINIS 10x180g CA	059800501385
AERO S'mores Kit 6x569g	AERO Trousse Pour S'mores 6x569g	059800509107
SMARTIES Tub 240x1.5kg	SMARTIES Contenant 240x1.5kg	059800509152
KIT KAT 4F Green Tea 15(24x35g)	KIT KAT 4Bat Thé vert 15(24x35g)	059800501453
KIT KAT 4F Ruby UtzMbal 36x41.5g	KIT KAT 4F Ruby UtzMbal 36x41,5g	059800509091
KIT KAT CHUNKY Max UTZMB 6(24x64g)	KIT KAT CHUNKY Max UTZMB 6(24x64g)	059800505772
KIT KAT Gold 6(48x45g)	KIT KAT Gold 6(48x45g)	9300605122994
COFFEE CRISP Thins 8x171g	COFFEE CRISP Mince 8x171g	059800504720
COFFEE CRISP Thins 6(24x36g)	COFFEE CRISP Mince 6(24x36g)	059800504737
AERO Peppermint Minis 10x135g	AERO Menthe Minis 10x135g	059800300803
AERO Milk Minis 10x135g CA	AERO Lait Minis 10x135g CA	059800300780
KIT KAT Minis Cello 10x180g CA	KIT KAT Minis Sac Cello 10x180g CA	059800504522
KIT KAT Senses Caramel 5x162g	KIT KAT Senses Caramel 5x162g	059800509329
KIT KAT Senses Hazelnut 5x157g	KIT KAT Senses Noisette 5x157g	059800509336
NESTLE LRDA Dark Almond 16x115g	NESTLE LRDA Noir Amande 16x115g	059800509312
NESTLE LRDA Dark Orange 16x115g	NESTLE LRDA Noir Orange 16x115g	059800509299
MACKINTOSH Original Pieces 10x246g	MACKINTOSH Morceaux L'Original 10x246g	059800509633
MACKINTOSH Soft Caramels 10x215g	MACKINTOSH Caramels tendres 10x215g	059800509640
KIT KAT Green Tea Sharing Bag 5x136g	KIT KAT Thé Vert Sac À Partager 5x136g	059800509749
TURTLES Original 5x150g	TURTLES L'Original 5x150g	059800509763
TURTLES Original 12x350g	TURTLES L'Original 12x350g	059800850315
KIT KAT Minis Cello 6x104g	KIT KAT Minis Sac Cello 6x104g	059800504515
SMARTIES Small Cello 5x130g	SMARTIES Petit Sac Cello 5x130g	059800000499
ROLO Mini Cello 6x130g	ROLO Mini Sac Cello 6x130g	059800451468
AERO Minis Milk 6x98g	AERO Minis Lait 6x98g	059800504317
AERO Dark & Milk 4(24x42g)	AERO Noir Et Lait 4(24x42g)	059800100151
KIT KAT Green Tea 4 Pack 19x140g	KIT KAT Thé Vert Emb De 4 19x140g	059800510981
AERO Truffle Chipotle Tablet 15x105g	AERO Truffle Tablette Chipotle 15x105g	059800511018
AERO Truffle Milk Tablet 15x105g	AERO Truffle Tablette Lait 15x105g	059800511025
AERO Truffle Dark Cherry 15x105g	AERO Truffle Cerise Noire 15x105g	059800511032
NESTLE LRDA Raw Ecuador 70% 16x95g	NESTLE LRDA Cru Equateur 70% 16x95g	059800509442
KITKAT CHUNKY Milk 6(24x49g)	KITKAT CHUNKY Lait 6(24x49g)	59800201711
SMARTIES XXL Cello 6x1kg	SMARTIES XXL Sac Cello 6x1kg	059800511001
KITKAT XXL Cello 4x800g	KITKAT XXL Sac Cello 4x800g	059800510998
AERO Gold 4(24x42g)	AERO Or 4(24x42g)	059800846448
KITKAT Ruby UtzMbal 24x41.5g	KITKAT Ruby UtzMbal 24x41,5g	059800509091
KIT KAT CHUNKY MP 24(4x49g)	KIT KAT CHUNKY Emb Multiple 24(4x49g)	059800201742

SMARTIES Regular 4 Pack 12x180g N1	SMARTIES Ord Emb De 4 12x180g N1	059800848565
SMARTIES Celebrate Canada Bag 12x400g	SMARTIES Fêtons Le Canada Sac 12x400g	059800511353
SMARTIES Regular 8(24x45g) N1	SMARTIES Ordinaires 8(24x45g) N1	059800000604
SMARTIES Share Size 4(24x75g)	SMARTIES Format Partage 4(24x75g)	059800505734
SMARTIES Celebrate Canada 4(24x75g)	SMARTIES Fêtons Le Canada 4(24x75g)	059800505734
KIT KAT Cookie Crmble Tblet 15x120g	KIT KAT Tab MiettesDeBiscuits 15x120g	059800511261
KIT KAT Hzelnt Crnch Tblet 15x120g	KIT KAT Tab Croust Noisettes 15x120g	059800511278
KIT KAT Caramel Crisp Tblet 15x120g	KIT KAT Tab Caramel Croquant 15x120g	059800511247
KIT KAT Classic Tablet 15x120g	KIT KAT Tab Classique 15x120g	059800511254
KITKAT CHUNKY Cookie Dough 4(36x52g)	KITKAT CHUNKY Pâte À Bsct 4(36x52g)	059800511322
KITKAT CHUNKY Caramel 4(36x55g)	KITKAT CHUNKY Caramel 4(36x55g)	059800511308
KIT KAT Classic Tablet 6(15x120)	KIT KAT Tab Classique 6(15x120)	059800511254
KIT KAT Caramel Crisp Tblet 6(15x120)	KIT KAT Tab Caramel Croq 6(15x120)	059800511247
KIT KAT Cookie Crmble Tblet 6(15x120)	KIT KAT Tab MiettesDeBiscuits 6(15x120)	059800511261
KIT KAT Hzelnt Crnch Tblet 6(15x120)	KIT KAT Tab CroustNoisettes 6(15x120)	059800511278
KIT KAT 4F Gold 6(48x45g)	KIT KAT 4 bâtonnets Or 6(48x45g)	059800511346
KITKAT CHUNKY CookieDough 2(36x52g)	KITKAT CHUNKY PateABiscuits 2(36x52g)	059800511322
SMARTIES Regular 20ct (20x45g) N1	SMARTIES Ordinaires 20U (20x45g) N1	059800000604
KIT KAT Gold 36(6(48x45g)) Chep	KIT KAT Gold 36(6(48x45g)) Chep	059800511346
NESTLE Holiday Advent Calendar 10x365g	NESTLÉ Calendrier De L'avent 10x365g	059800509510
KitKat Advent Calendar 10x275g	KitKat Calendrier Avent 10x275g	059800300650
AERO King Size 6(24x63g)	AERO Grand Format 6(24x63g)	059800990158
KIT KAT Gold 6(48x45g)	KIT KAT Gold 6(48x45g)	9300605122994
KIT KAT Ice Cream 4x1.5L	NESTLÉ KIT KAT Dessert Glacé 4x1.5L	055000403528
NESTLE Kit Kat Bars 6(5x80ml)	NESTLÉ KIT KAT Barres 6(5x80ml)	055000382441
Kit Kat Espresso 8x500ml	Kit Kat Espresso 8x500ml	055000383813